

la maison de la Duchère; elles se montaient à 4,725 livres 13 sols. Les dépenses pour voiturer lesdits meubles allaient à 140 livres.

Le 19 octobre 1793, le maire et les officiers municipaux de la commune de Vaise se transportèrent dans le château de la Duchère, à l'effet de procéder à l'inventaire des effets restant dans ledit château; ils trouvèrent dans la chapelle douze tableaux de hauteur d'homme, tous mutilés à l'exception de celui du grand autel. La chambre du maître du château fut trouvée presque sans dommage, ayant été habitée par le chef du poste occupant la Duchère: les autres pièces étaient presque entièrement démeublées. Le citoyen Pommier fut nommé gardiateur des effets se trouvant dans le château de la Duchère, à la charge par lui d'en répondre, et défense lui fut faite de sortir du poste à lui désigné, et ordre lui fut donné de faire clore ledit château pour en empêcher la dévastation.

Après la prise de la Duchère, les révolutionnaires firent de sa vaste galerie une prison, où ils enfermèrent un grand nombre des défenseurs de notre courageuse cité, avant de les envoyer à la guillotine ou de les faire périr sous la mitraille. François-Claude de Rivérieux de Gage, usufruitier de la Duchère, fut aussi condamné à mort par la commission révolutionnaire et mourut victime de cet infâme tribunal, le 15 frimaire de l'an II.

Jean-Claude de Rivérieux de Varax succéda de droit à son frère François-Claude de Rivérieux de Gage dans la jouissance de la Duchère, conformément au testament de Blanche Albanet et mourut victime de la Révolution, le 16 nivôse, an II.

Il avait été officier au régiment d'Escars-cavalerie et avait épousé, par contrat du 11 juillet 1763, Marie-Marthe de Vidaud de la Tour de Montbives, fille de haut et puissant seigneur messire Joseph-Gabriel de Vidaud de la Tour, conseiller du roi en ses conseils et son procureur général au Parlement de Grenoble, comte de la Bâtie,